

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 20 heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. Yvan LEROY - Mme Maud BÉZIAN - Mme Mélanie POULAIN - Mme VATTÉ Delphine
M. Olivier BRANLE - M. Jean-Marie CAVÉ.

Absents excusés : Mme Diane DECHELLE - Mme Hélène DESCARREGA - Mme Christine FOSSE
M. Christophe GIUSTI a donné pouvoir à Mme Maud BÉZIAN.
M. David PERNIN a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE.

Monsieur Olivier BRANLE a été élu secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

TARIF CANTINE : ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Notre fournisseur « Leroy Traiteur » n'a pas demandé de réajustement de ses prix pour l'année scolaire 2017/2018.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif actuel du repas pour les familles à la rentrée scolaire 2017/2018, soit 3.20 Euros.
Après avoir délibéré le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES ANNÉE 2017/2018

Les membres du Conseil d'école se sont réunis le 29 juin 2017 et ont voté la demande de modification suivante de l'organisation de la semaine scolaire :

Autoriser la répartition des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur 4 jours (soit 6h/jour)

Les horaires souhaités pour la rentrée scolaire 2017/2018 sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Après avoir délibéré le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

ACHAT D'UN VÉHICULE POUR REMPLACEMENT VÉHICULE VOLÉ.

Suite au vol du véhicule communal, Monsieur Le Maire présente au Conseil les offres de véhicules benne proposés par le garage AUTO LOISIRS de Gisors :

Ford Transit TD 125 Benne 3 places pour un montant de 10 000.00 HT soit 12 000.00 TTC.

FIAT nouveau DUCATO pour un montant de 19 300.00 euros HT soit 23 160.00 euros TTC.

FIAT DUCATO neuf pour un montant de 21 490.00 euros soit 25 788.00 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'achat du Ford Transit TD 125 Benne 3 places à 10 000.00 HT soit 12 000.00 TTC, et demande au garage AUTO LOISIRS une garantie de 6 mois pour ce véhicule

ACCEPTATION POUR ENCAISSEMENT CHÈQUE GROUPAMA

Suite au vol du véhicule communal, notre assureur GROUPAMA a adressé un chèque de remboursement d'une valeur de 12 325.00 euros. Le Conseil accepte à l'unanimité cette indemnité et autorise l'encaissement de cette somme.

ACQUISITION DU TERRAIN SIS RUE FRANQUETTE CADASTRÉ AC 50 AC 57 APPARTENANT A Madame BEDEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame BEDEL Aline demeurant 8 Square de Bretteville 78150 LE CHESNAY souhaite vendre une partie sis rue Franquette Cadastre AC 50 et AC 57.

Par courrier en date du 28 mars 2017, elle a communiqué ses exigences (prix, frais devant être supportés par la commune et restriction d'usage pour les dix années à venir).

La vente portant uniquement sur une partie du terrain (partie enclavée) et compte tenu des conditions proposées par le vendeur, le conseil municipal à l'unanimité vote contre l'acquisition du terrain aux conditions énoncées.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE MATÉRIEL DE LA CANTINE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ LANEF

Monsieur Le Maire expose au Conseil la nécessité de souscrire un contrat d'entretien pour le matériel de cantine soit :

Le matériel de cuisson, de laverie, frigorifique et mécanique. Deux contrats sont proposés par LANEF SARL à DEVILLE LES ROUEN :

Le contrat préventif

Ce contrat comprend une visite d'entretien programmée par an pour un montant de 870.00 euros H.T soit 1 044.00 € TTC.

Le contrat préventif et curatif (dépannage)

Ce contrat comprend une visite d'entretien par an et des interventions hors visite pour un montant de 1 462.00 euros H T soit 1 754.40 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le contrat préventif pour un montant 870.00 euros H T soit 1 044.00 euros TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AU RESTAURANT SCOLAIRE PAR BUREAU VÉRITAS

Monsieur Le Maire expose au Conseil la nécessité de souscrire un contrat de vérification des installations et équipements techniques au restaurant scolaire.

La 1ère prestation concerne la vérification initiale des installations électriques concernant le bâtiment de la cantine comprenant un réfectoire, sanitaire, cuisine, local plonge, local ECS, locaux sociaux et une chaufferie. Cette visite s'effectue une seule fois pour un montant de 450.00 euros HT soit 540.00 euros TTC.

La 2^{ème} prestation concerne la vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles, de cuisson, de chauffage /ventilation, des installations électriques, des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie.

Le montant annuel est de 290.00 euros HT soit 348.00 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir ces 2 prestations de BUREAU VERITAS et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

CHOIX ARCHITECTE POUR VALIDER LA CONSTITUTION DU DOSSIER GARDERIE PÉRISCOLAIRE.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que la commune a obligation de prendre un architecte afin de valider la constitution du dossier construction garderie périscolaire.

4 propositions sont présentées ;

- Christophe FOURNIER, architecte de BEAUVAIS.

- ARPENT de BEAUVAIS.
- SAS FERET Laurent de CANTIERS.
- ACROBATE Architectes de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE.

Après avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité, de retenir ACROBATE Architectes de FRANQUEVILLE ST PIERRE pour un montant de 2 400.00 euros HT soit 2 880.00 TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.